

NOTE D'INFORMATIONS AUX VISITEURS

En réponse au contexte sanitaire actuel et aux mesures de restriction et de contrôle prévues par la Préfecture de la Région Réunion, l'accueil du public sur le site du Musée de Villèle se fera sous des conditions particulières lors de la journée du 20 septembre 2020, associée aux Journées Européennes du Patrimoine.

Ces conditions sont prises afin de respecter les recommandations préfectorales en vigueur et fournir au visiteur un service public sécurisé et adapté.

ENTRÉE

SORTIE

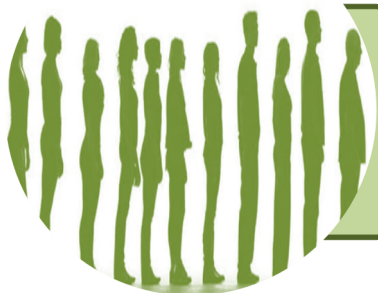
Une fluidification de la circulation

Une fois le parcours de visite terminé,
le visiteur est invité à se diriger vers les sorties indiquées par fléchage, afin d'éviter tout croisement.



Un recensement du nombre de visiteurs

L'enceinte du site ne pourra accueillir **AU MAXIMUM** que 150 visiteurs en même temps,
et ce afin de respecter les points de rassemblements limités à 10 personnes.



Un temps d'attente accentué à l'entrée

La jauge des 150 personnes atteinte, le visiteur se présentant à l'entrée devra patienter
le temps que d'autres sortent de l'enceinte et réduisent cette jauge.



Un temps de passage limité en intérieur

La visite des lieux clos tels que la Chapelle Pointue, l'Hôpital des Esclaves ou la Maison de Maître
se fera au maximum en 10 minutes par groupe de visiteurs.



Une médiation culturelle synthétisée

Les médiateurs à disposition passeront l'essentiel des informations culturelles
dans un temps donné de 20 minutes.

Les lieux de médiation varieront sur le site en fonction du médiateur.